

Résumé
Revue annuelle
du système de
Madrid
2022



OMPI



Résumé

Revue annuelle du système de Madrid 2022

Enregistrement international
des dessins et modèles
industriels

Ce résumé met en évidence les grandes tendances relatives à l'utilisation du système de Madrid administré par l'OMPI. Pour accéder aux statistiques complètes, veuillez consulter la *Revue annuelle du système de Madrid 2022*, disponible à l'adresse www.wipo.int/ipstats.

Principaux chiffres pour 2021

73 100 (+14,4%)

Demandes internationales selon le système de Madrid¹

512 422 (+13,8%)

Désignations dans les demandes internationales

68 265 (+10%)

Enregistrements internationaux selon le système de Madrid

61 604 (+11,6%)

Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux

34 050 (+2,7%)

Renouvellements d'enregistrements internationaux

813 609 (+4,1%)

Enregistrements internationaux actifs (en vigueur)

6 648 029 (+3,1%)

Désignations dans les enregistrements internationaux actifs

110 (+3 membres)

Parties contractantes (Membres du système de Madrid)

126 (+3 pays)

Pays couverts

¹ En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre total de demandes selon le système de Madrid est une estimation.

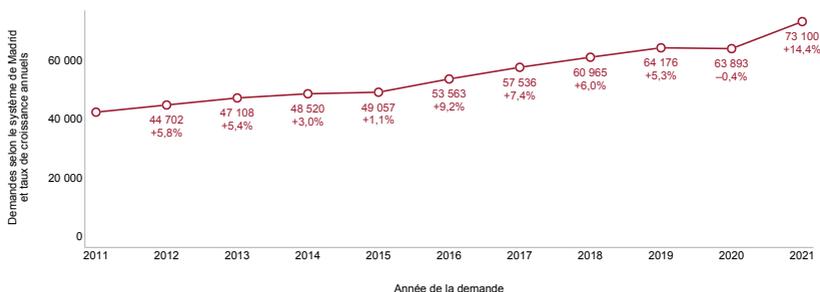
Statistiques concernant les demandes internationales selon le système de Madrid

L'utilisation du système international des marques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour la protection des marques a fortement rebondi après une légère baisse en 2020, augmentant de 14,4% en 2021 pour atteindre 73 100 demandes internationales déposées selon le système de Madrid.

L'utilisation du système international des marques a augmenté rapidement en 2021, avec la plus forte croissance annuelle observée depuis 2005. Cette augmentation à deux chiffres est impressionnante, étant donné qu'elle a eu lieu pendant la deuxième année complète de la pandémie de COVID-19. Plus précisément, les demandes d'enregistrement international de marques déposées par l'intermédiaire du système de Madrid de l'OMPI concernant l'enregistrement international des marques ont bondi de 14,4% pour atteindre 73 100 en 2021, retrouvant ainsi leur niveau après la première baisse en 10 ans survenue l'année précédente en 2020 (figure 1). Cela démontre une augmentation de la demande d'enregistrement de marques, qui tend à indiquer l'introduction probable de nouveaux produits et services, une expansion des produits et services existants, ainsi qu'une évolution des marques.

Au cours de la deuxième année complète de la pandémie de COVID-19, les titulaires de marques ont déposé environ 73 100 demandes en vertu du système de Madrid en 2021, ce qui constitue un fort rebond après une baisse en 2020, avec une croissance de 14,4%, soit la plus forte augmentation annuelle depuis plus d'une décennie et demie.

Figure 1 : Évolution des demandes internationales, 2011 à 2021



Note: les données pour 2021 sont des estimations de l'OMPI.

Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Le système a accueilli de nouveaux membres, à savoir les Émirats arabes unis, la Jamaïque et le Pakistan. Avec ces nouvelles adhésions, le système comptait 110 membres couvrant 126 pays en 2021.

Les Émirats arabes unis, la Jamaïque et le Pakistan ont adhéré au système de Madrid en 2021, portant le nombre total de membres à 110 au 31 décembre 2021 et élargissant ainsi la couverture du système dans les régions de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Avec ces trois adhésions, le système de Madrid offre désormais aux propriétaires de marques la possibilité d'obtenir la protection de leurs produits et services de marque dans une zone comprenant un total de 126 pays. Pris ensemble, les membres du système de Madrid représentent 65% de tous les pays du monde, qui abritent environ 80% de la population mondiale et réalisent près de 89% du PIB mondial, le système ayant le potentiel de poursuivre son expansion à mesure que le nombre de membres continue de croître.²

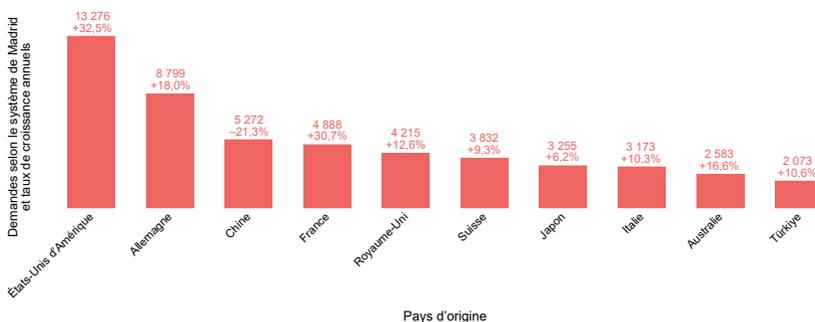
² Les données complètes de la Banque mondiale relatives à la population et au PIB ne sont disponibles que jusqu'en 2020.

Quelle était l'origine des principaux utilisateurs du système de Madrid en 2021?

Rebondissant fortement après les baisses enregistrées sur l'année 2020, les déposants des États-Unis d'Amérique (13 276) et d'Allemagne (8799) ont continué de déposer le plus grand nombre de demandes internationales par l'intermédiaire du système de Madrid en 2021 (figure 2). Une fois de plus, ils étaient suivis par les déposants de Chine (5272), de France (4888) et du Royaume-Uni (4215). Parmi les 10 principales origines, sept ont enregistré une croissance à deux chiffres, avec, en tête, les États-Unis d'Amérique (+32,5%), la France (+30,7%) et l'Allemagne (+18%). L'Australie (+16,6%), le Royaume-Uni (+12,6), la Türkiye (+10,6%) et l'Italie (+10,3%) ont également enregistré une croissance impressionnante. Deux autres pays figurant parmi les 10 principaux pays d'origine, à savoir le Japon (+6,2%) et la Suisse (+9,3%), ont aussi fait état d'une croissance notable. En revanche, la Chine, qui était la seule origine à avoir enregistré une croissance à deux chiffres en 2020, a accusé un recul considérable (-21,3%) du nombre de demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2021.

Rebondissant fortement après les baisses enregistrées sur l'année 2020, les déposants des États-Unis d'Amérique et d'Allemagne sont restés les deux plus gros déposants de demandes selon le système de Madrid en 2021. Une fois de plus, ils étaient suivis par les déposants de Chine, de France et du Royaume-Uni.

Figure 2 – Demandes internationales pour les 10 principaux pays d'origine en 2021



Note: les données pour 2021 sont des estimations de l'OMPI.

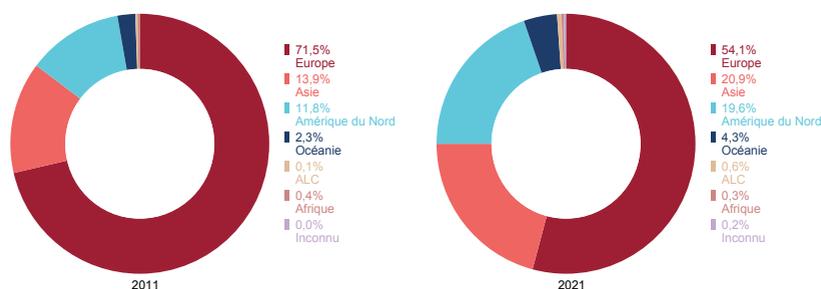
Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Pris ensemble, les 10 principaux pays d'origine ont représenté 70,3% des demandes déposées selon le système de Madrid en 2021, une proportion qui reste quasiment inchangée depuis plus d'une décennie. La composition et le classement des 10 principaux pays d'origine en 2021 sont restés inchangés depuis 2020. Si l'on élargit la liste aux 20 principaux pays d'origine, le taux de croissance notable des demandes provenant des Pays-Bas (+8,2%) et de l'Espagne (+21,8%) ont fait passer ces deux pays devant la Fédération de Russie (+1,1%) pour venir prendre respectivement les 12^e et 13^e places.

En 2021, les déposants établis dans les pays membres du système de Madrid situés en Europe ont continué de déposer la majorité des demandes internationales (54,1%), contre 52,1% en 2020, ce qui représente toutefois environ 17 points de pourcentage de moins que leur part combinée 10 ans plus tôt, en 2011 (figure 3). Alors qu'en 2021, la moitié des demandes selon le système de Madrid provenaient d'Europe, plus d'un cinquième (+20,9%) provenaient d'Asie, contre près d'un quart (24,9%) en 2020, principalement en raison du recul du nombre de dépôts en Chine. Malgré cela, la part de l'Asie représentait sept points de pourcentage de plus que 10 ans plus tôt en 2011 (+13,9%) (figure 3).

Les déposants d'Asie ont déposé 20,9% des demandes selon le système de Madrid en 2021, contre 13,9% 10 ans plus tôt.

Figure 3 – Demandes internationales par région, 2011 et 2021



Note: ALC désigne la région Amérique latine et Caraïbes.

Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Une fois de plus, non seulement les déposants des États-Unis d'Amérique ont déposé le plus grand nombre de demandes en vertu du système de Madrid en 2021, mais ils ont continué de faire le plus grand nombre de désignations (94 763) dans les demandes afin d'étendre la portée géographique de la protection de leurs marques. Ce résultat correspond à une fois et demie le nombre de désignations dans les demandes de la Chine (62 591), classée deuxième. Les déposants de l'Allemagne (52 779) se sont classés troisièmes en ce qui concerne le nombre de désignations effectuées, suivis de ceux du Royaume-Uni (33 347) et de la France (31 027), ces derniers devançant la Suisse à la cinquième place.

Parmi les 10 principaux pays d'origine des désignations, sept ont enregistré une croissance à deux chiffres, avec, en tête, les États-Unis d'Amérique (+36,9%), suivis de la France (+34,4%), de l'Australie (+25,2%) et de l'Allemagne (+18,4%). Le Japon (+5,1%) a enregistré une croissance modeste. En revanche, parmi les 10 principaux pays d'origine, la Chine (-7,2%) et le Royaume-Uni (-4%) étaient les deux seuls à enregistrer un recul dans le nombre de désignations par rapport à l'année précédente.

Le nombre plus élevé de désignations chinoises dans les demandes selon le système de Madrid peut s'expliquer par le fait que les déposants établis en Chine ont désigné, en moyenne, 12 membres du système de Madrid dans chaque demande déposée en 2021. Il s'agit de la moyenne la plus élevée parmi les 20 principaux pays d'origine des désignations, bien plus que la moyenne de six désignations enregistrée par les déposants installés en Allemagne. Toutes origines confondues, la moyenne du nombre de désignations faites dans les demandes selon le système de Madrid était d'environ sept, une moyenne qui demeure quasiment inchangée depuis plus d'une décennie.

L'Oréal (France) a déposé 171 demandes selon le système de Madrid en 2021, plus que tous les autres déposants.

Avec 171 demandes selon le système de Madrid, la société française de cosmétiques L'Oréal était le principal déposant en 2021. En effet, L'Oréal a déposé 55 demandes de plus en 2021 qu'en 2020, plus que tous les autres déposants parmi les 100 principaux déposants du système de Madrid, faisant progresser la société de la cinquième à la première place. L'Oréal était suivie de la société allemande de jeux ADP Gauselmann (120),

de la société du Royaume-Uni Glaxo Group (110), de la société chinoise Huawei Technologies (98) et du principal déposant de l'année dernière, la société pharmaceutique suisse Novartis AG (98), qui a reculé à la cinquième place, en déposant 139 demandes de moins qu'en 2021.

Parmi les 20 principaux déposants selon le système de Madrid, cinq étaient des sociétés pharmaceutiques, quatre des entreprises de cosmétiques, trois des entreprises technologiques ou d'électronique grand public, deux des entreprises actives dans l'industrie automobile et deux dans l'industrie du jeu vidéo. Quinze des principaux déposants en 2021 étaient des entreprises situées en Europe. Quatre étaient situées en Asie et deux en Amérique du Nord, à savoir la société technologique Apple et le détaillant Bath & Body Works. Si l'on prend en considération les 100 principaux déposants du système de Madrid, il apparaît que 59% étaient installés en Europe, 22% en Asie, 15% en Amérique du Nord, alors que les régions Amérique latine et Caraïbes et Océanie représentaient chacune 2%. Pris ensemble, ces principaux déposants représentaient près de 4300 demandes. Cependant, ce résultat ne représente que 6% de toutes les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2021 (inchangé par rapport à 2020), ce qui montre à quel point l'utilisation du système de Madrid est répartie entre des déposants nombreux et divers.

Des entreprises situées dans 31 pays – notamment la Bulgarie, le Canada, l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la Türkiye, pour n'en citer que quelques-uns – ont déposé au moins 20 demandes en vertu du système de Madrid en 2021 et se classent parmi les 100 principaux déposants du système de Madrid. La plupart des entreprises figurant dans la liste des principaux déposants étaient installées en Allemagne (17), aux États-Unis d'Amérique (15), en Suisse (14), au Japon (9), en France (8) et en République de Corée (7).

Quels sont les produits et services qui ont le plus bénéficié de la protection en tant que marques?

Les statistiques relatives à la classification de Nice permettent de classer les types de produits et de services les plus souvent indiqués dans les demandes d'enregistrement international de marques. Au cours des 15 dernières années, les déposants du système de Madrid ont indiqué, en moyenne, entre deux et trois classes de produits et de

services de la classification de Nice. À l'instar des demandes déposées en vertu du système de Madrid, le nombre total de classes indiquées dans les demandes a bondi en 2021 (21,5%), après un recul en 2020.

Depuis 1985, la classe la plus souvent indiquée parmi un total de 45 est la classe 9 qui concerne des produits tels que le matériel et les logiciels informatiques, et d'autres appareils électriques ou électroniques à caractère scientifique. En 2021, la classe 9 représentait à elle seule un peu plus du dixième (10,7%) de toutes les classes indiquées dans les demandes déposées, une part pratiquement inchangée par rapport à 2020. Les autres classes le plus souvent mentionnées étaient les suivantes : la classe 35 (8,4% du total), qui comprend des services tels que des travaux de bureau, la publicité et la gestion des affaires commerciales; la classe 42 (7,8%), qui comprend les services fournis, par exemple, par les ingénieurs dans les domaines scientifiques, industriels ou technologiques et les spécialistes dans le domaine informatique; la classe 41 (5%), qui couvre principalement les services dans le domaine de l'éducation, de la formation, du divertissement, du sport et des activités culturelles; la classe 5 (4,5%), qui comprend principalement les produits pharmaceutiques et les autres préparations à usage médical; et la classe 25 (4%), qui comprend les vêtements et l'habillement. Trois des cinq classes le plus souvent indiquées concernaient des services. Toutes les classes de la classification ont enregistré une hausse en 2021. Cinq des six principales classes ont connu une hausse annuelle supérieure à 20%, allant de 21,8% pour la classe 9 à 30,1% pour la classe 42. Seule la classe 5 a fait exception, avec un taux de croissance relativement plus faible (7,3%).

La part des classes de services indiquées dans toutes les demandes selon le système de Madrid continue de représenter plus d'un tiers de toutes les classes mentionnées dans des demandes.

Les 34 premières des 45 classes de la classification de Nice concernent des produits, tandis que les 11 autres classes visent des services. Depuis 2018, plus d'un tiers (36,1%) de toutes les classes indiquées dans les demandes selon le système de Madrid en 2021 étaient des classes de services. Cela représente une augmentation de près de 5 points de pourcentage de plus que la part combinée de 30,8% enregistrée 10 ans plus tôt, en 2011, et traduit la croissance générale de l'industrie

mondiale des services. Toutefois, la part des classes de produits et celle des classes de services sont différentes selon les pays d'origine. Par exemple, parmi les pays d'origine, l'Islande (54,9%), le Mexique (52,6%) et Singapour (45,8%) présentaient les parts les plus élevées de classes de services dans les demandes déposées en 2021, enregistrant dans chaque cas plus de 45% de toutes les classes indiquées dans des demandes selon le système de Madrid. Les autres pays qui disposent d'un secteur des services développé, tels que le Canada (41,6%), la Colombie (43%), la Suisse (40,7%) et le Royaume-Uni (40,2%) ont également enregistré des parts élevées de classes de service mentionnées dans les demandes. Inversement, la Chine (19,6%), l'Égypte (29,9%), la Pologne (27,4%), la République de Corée (27,6%) et le Viet Nam (27,4%) avaient des parts de classes de services inférieures à 30%.

Le secteur de la recherche et de la technologie continue de représenter la part la plus importante des demandes de protection de marques selon le système de Madrid.

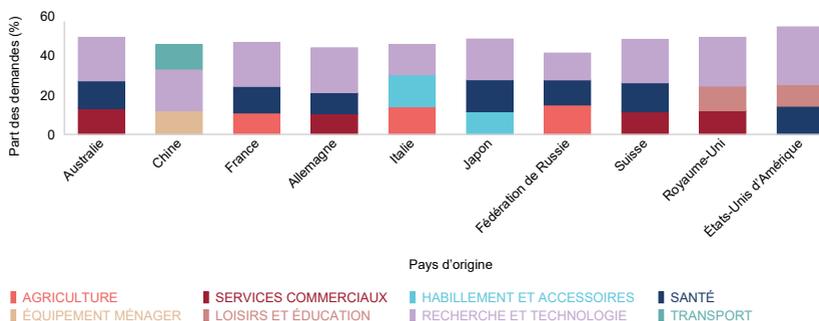
À des fins statistiques, les 45 classes de la classification de Nice sont regroupées en 10 secteurs d'activité. Le secteur de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (recherche et technologie) qui comprend notamment les classes 9 et 42 de la classification de Nice, les plus souvent indiquées, a continué de représenter la plus grande part (22,6%) de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2021. Il était suivi du secteur des produits pharmaceutiques, de la santé et des cosmétiques (abrégé en santé) (12,9% de l'ensemble de l'activité de dépôt), des services commerciaux (11%), remplaçant l'agriculture pour devenir le troisième principal secteur d'activité, des vêtements et accessoires (10,3%), qui ont gagné deux places pour occuper la quatrième place, devant les loisirs et l'éducation (10,3%), restés cinquièmes, ainsi que les produits et services agricoles (agriculture) (9,7%) à la sixième place. Comme pour les années précédentes, les secteurs des produits chimiques (3,2%), de la construction (6,8%) et des transports (6%) ont été les trois secteurs pour lesquels l'activité de dépôt a été la plus faible.

Les trois principaux secteurs indiqués dans les demandes selon le système de Madrid varient en fonction des origines. Le secteur recherche et technologie figure parmi les trois principaux secteurs d'activité pour

l'ensemble des 10 principales origines (figure 4). Pour huit d'entre elles, il s'agit du principal secteur, à l'exception de l'Italie, où le principal secteur est celui des vêtements et accessoires, ainsi que de la Fédération de Russie, où les dépôts concernent le plus souvent le secteur agricole. La santé figure parmi les trois principaux secteurs d'activité pour sept des principaux pays d'origine. Comme pour la Fédération de Russie, l'agriculture est l'un des trois principaux secteurs mentionnés pour la France et l'Italie. Le secteur des services commerciaux était le troisième principal secteur d'activité pour l'Allemagne, l'Australie, le Royaume-Uni et la Suisse, tandis que le secteur des vêtements et des accessoires figurait parmi les trois principaux secteurs d'activité pour l'Italie et le Japon. La Chine diffère des autres principaux pays d'origine en ce qu'elle compte l'équipement ménager et les transports parmi ses trois principaux secteurs d'activité.

Le secteur de la recherche et de la technologie est le premier ou le deuxième secteur d'activité dans lequel des demandes sont déposées en vertu du système de Madrid pour l'ensemble des 10 principaux pays d'origine. Pour sept des principaux pays d'origine, l'un des trois principaux secteurs d'activité était la santé et pour quatre d'entre eux, il s'agissait des services commerciaux.

Figure 4 – Demandes internationales par secteur d'activité pour les 10 principales origines en 2021



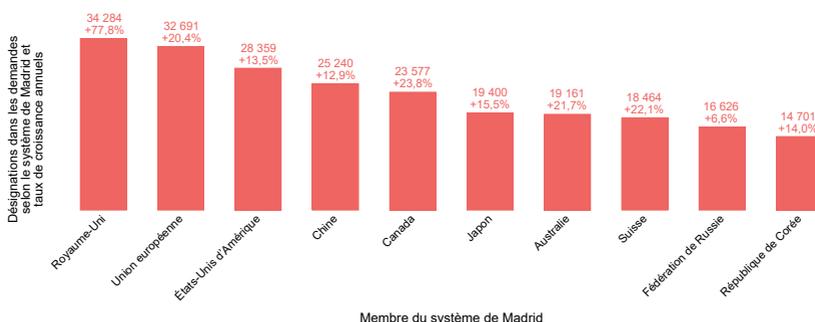
Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Dans quels pays étrangers les déposants selon le système de Madrid cherchent-ils à faire protéger leurs marques?

Pour la première fois, le Royaume-Uni (34 284) a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2021, dépassant l'Union européenne (UE) (32 691). En raison du Brexit, les titulaires de marques ne peuvent plus demander la protection de leurs marques au Royaume-Uni via l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Lorsqu'ils utilisent le système de Madrid, les titulaires doivent désigner le Royaume-Uni séparément s'ils veulent faire protéger leurs marques sur le territoire de ce membre du système de Madrid. Le Royaume-Uni et l'UE étaient suivis par les États-Unis d'Amérique (28 359), la Chine (25 240) et le Canada (23 577), complétant le tableau des cinq membres les plus désignés par les propriétaires de marques à l'étranger (figure 5).

Pour la première fois, le Royaume-Uni a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2021, dépassant l'UE. En raison du Brexit, les titulaires de marques ne peuvent plus demander la protection de leurs marques au Royaume-Uni via l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

Figure 5 – Désignations dans les demandes internationales pour les 10 principaux membres désignés en 2021



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Les 20 principaux membres désignés du système de Madrid, pris ensemble, ont reçu 66% de l'ensemble des désignations effectuées dans les demandes internationales déposées en 2021. La Chine incluse, neuf des 20 premiers membres désignés du système de Madrid étaient des pays à revenu intermédiaire, notamment le Brésil (11 856), l'Inde (14 146), le Mexique (12 823) la Fédération de Russie (16 626) et la Türkiye (9874). L'ensemble des 20 principales destinations pour les enregistrements internationaux de marque demandés par l'intermédiaire du système de Madrid ont enregistré une hausse par rapport aux désignations de 2020, le Royaume-Uni enregistrant la plus forte croissance, soit 77,8%. L'Australie (+21,7%), le Brésil (+24,6%), le Canada (+23,8%), la Norvège (+22,8%) et la Suisse (+22,1%) sont les autres pays à avoir enregistré les plus fortes hausses, supérieures à 20%. La Fédération de Russie (+6,6%), la Thaïlande (+8,1%), la Türkiye (+9,3%) et le Viet Nam (+5,2%) ont connu des hausses inférieures à 10%.

Statistiques concernant les enregistrements internationaux selon le système de Madrid, les renouvellements et les enregistrements actifs

68 265 enregistrements internationaux délivrés à des propriétaires de marques dans le monde en 2021, soit 10% de plus qu'en 2020.

En 2021, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a enregistré 68 265 enregistrements selon le système de Madrid, soit quelque 40 700 de plus qu'en 2011. Le nombre d'enregistrements pour 2021 représente environ 6200 enregistrements de plus qu'en 2020 (figure 6). La tendance à long terme des enregistrements selon le système de Madrid est similaire à celle des demandes; toutefois, l'évolution du nombre d'enregistrements d'une année à l'autre peut être plus marquée pour les enregistrements que pour les demandes. Le nombre d'enregistrements peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de plusieurs facteurs, comme le temps de traitement des demandes par les offices d'origine avant leur transmission au Bureau international de l'OMPI ou le temps de traitement nécessaire au niveau du Bureau international, qui tient compte de la procédure de notification des irrégularités et des délais accordés aux déposants et aux offices pour y remédier.

En 2021, 68 265 enregistrements selon le système de Madrid ont été délivrés au total aux propriétaires de marques, soit un rebond de 10% après une baisse en 2020.

Figure 6 – Évolution des enregistrements internationaux, 2011–2021



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Comment la tendance des désignations postérieures a-t-elle évolué dans le temps?

Grâce en partie aux adhésions au système de Madrid et au fait que les propriétaires soient incités à étendre la protection aux territoires de ces nouveaux membres en plus des territoires des membres plus anciens, le nombre de désignations postérieures a augmenté, passant de près de 45 900 en 2007 à 61 604 en 2021. Les désignations postérieures sont des demandes faites par les propriétaires de marques qui souhaitent étendre la protection de leurs enregistrements du système de Madrid existants à de nouveaux marchés. En 2021, le nombre de désignations postérieures dans des enregistrements du système de Madrid a augmenté de 11,6% par rapport à 2020, ce qui constitue un rebond après un recul observé entre 2019 et 2020. Si la plupart des demandes de désignations postérieures sont déposées directement par les titulaires auprès du Bureau international, il peut y avoir des variations importantes, d'une année sur l'autre, du nombre de demandes soumises par l'intermédiaire des offices des membres du système de Madrid, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'évolution du nombre d'enregistrements internationaux. Le nombre de désignations postérieures a augmenté en 2007, mais a commencé à reculer légèrement en 2008 durant la crise financière

mondiale. Cependant, en 2009, au plus fort de la crise, le nombre de désignations postérieures a chuté de 18,8%, un recul du même ordre que la baisse considérable de 20,3% du nombre de désignations dans les nouvelles demandes du système de Madrid cette même année.

Dans quelle mesure les titulaires d'enregistrements de marques ont-ils eu recours aux désignations postérieures pour étendre la protection de leurs marques à d'autres marchés d'exportation en 2021?

La Chine (2592) a continué de recevoir le plus grand nombre de désignations postérieures en 2021 et a été le membre le plus désigné postérieurement chaque année depuis 2004 (figure 7). Elle était suivie du Royaume-Uni (2183), qui a connu un taux de croissance exceptionnel de 78,5%, passant ainsi de la 13^e à la deuxième place. Cette progression rapide au classement s'explique certainement par une forte demande de la part des titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid qui souhaitent assurer la continuité de la protection de leurs marques dans ce pays après le Brexit, du fait que les désignations de l'UE ne couvrent plus le Royaume-Uni. Le troisième membre le plus désigné du système de Madrid était le Canada (2173), qui a adhéré au système de Madrid en 2019 seulement. Les États-Unis d'Amérique (1971), la Fédération de Russie (1782) et la République de Corée (1733) sont, après la Chine et le Royaume-Uni, les principaux pays où les titulaires d'enregistrements du système de Madrid ont cherché à étendre la protection de leurs marques.

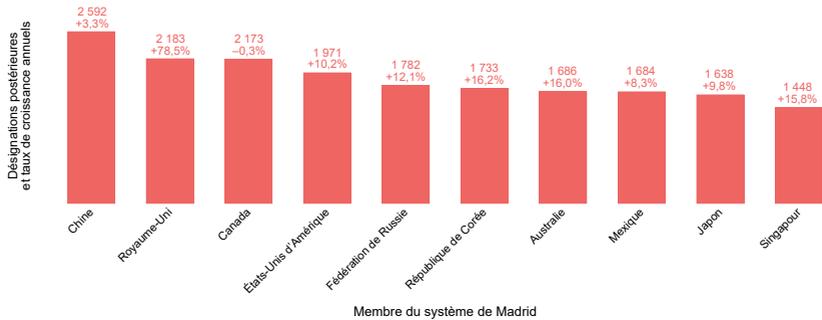
Les 20 principaux pays membres désignés du système de Madrid ont reçu plus de la moitié (51,9%) de toutes les désignations postérieures en 2021, une part quasiment identique à celle de 2020. Dix-huit d'entre eux ont reçu plus de désignations postérieures en 2021 qu'en 2020, contre cinq seulement en 2020. Outre le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande (+22,2%) et l'Ukraine (+20,8%) ont connu une augmentation considérable en 2021. En revanche, le Canada (-0,3%) et la Thaïlande (-1,1%) ont connu une légère baisse annuelle.

Onze des 20 membres du système de Madrid les plus désignés postérieurement en 2021, contre neuf en 2020, sont des pays à revenu intermédiaire répartis sur les trois continents, ce qui

traduit l'attrait très répandu des marchés en développement pour les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid cherchant à étendre la protection de leurs marques.

La Chine a reçu le plus grand nombre de désignations postérieures chaque année depuis 2004. Elle était suivie, en 2021, par le Royaume-Uni, qui était à la 13^e place en 2020.

Figure 7 – Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres du système de Madrid les plus fréquemment désignés en 2021



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

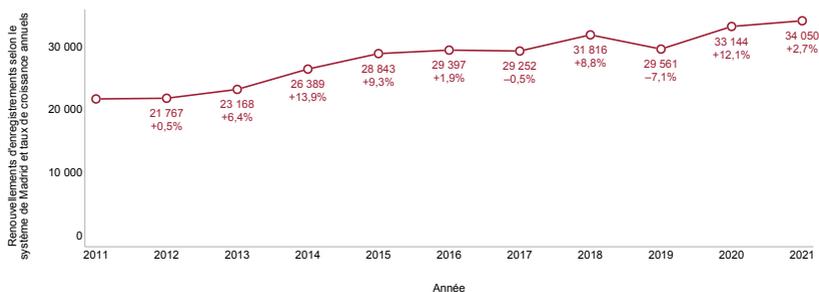
Les 15 principaux membres désignés du système de Madrid ont reçu le plus grand nombre de désignations postérieures de la part de titulaires d'enregistrements établis en Allemagne ou aux États-Unis d'Amérique. La Suisse était la deuxième principale origine des désignations postérieures pour les États-Unis d'Amérique et pour le Royaume-Uni. Le Japon constituait la troisième principale origine des désignations postérieures reçues pour ses voisins asiatiques que sont l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. La France était la troisième principale origine pour la Fédération de Russie, le Japon, le Mexique et la République de Corée, alors que l'Italie était la troisième principale origine pour le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique et la Türkiye.

Renouvellement d'environ 34 000 enregistrements internationaux en 2021.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid ont procédé à 34 050 renouvellements en 2021, ce qui représente une augmentation de 2,7% par rapport à l'année précédente. Le nombre de renouvellements sur une année donnée dépend à la fois du nombre d'enregistrements et du nombre de renouvellements inscrits 10 ans plus tôt. Par conséquent, la tendance observée dans la figure 8 n'illustre que partiellement l'évolution des enregistrements, avec un décalage de 10 ans. Le nombre de renouvellements en 2021 a presque doublé au regard du nombre enregistré en 2007, et marquait une tendance à la hausse en dépit de légères baisses accusées en 2009, 2011 et 2017 et d'une baisse plus marquée de 7,1% en 2019.

En 2021, les renouvellements des enregistrements internationaux selon le système de Madrid ont augmenté de 2,7% pour atteindre 34 050 renouvellements. Les renouvellements ont suivi une tendance à la hausse au cours des 10 dernières années, malgré une légère baisse au cours de deux des années présentées.

Figure 8 – Évolution des renouvellements d'enregistrements internationaux, 2011–2021



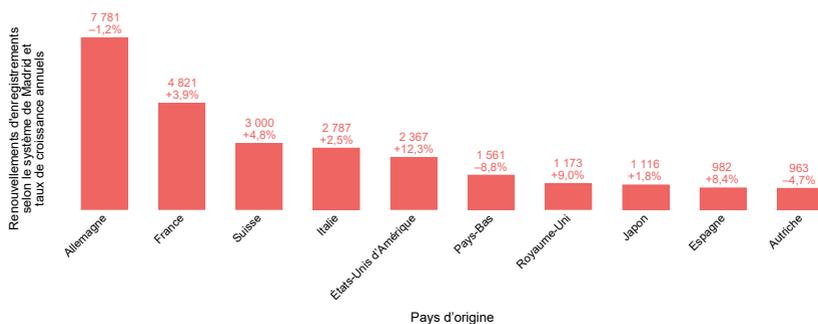
Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Les titulaires d'enregistrements établis en Allemagne, en France, en Suisse et en Italie ont déposé le nombre le plus élevé de renouvellements en 2021.

Les titulaires établis en Allemagne (7781), en France (4821), en Suisse (3000) et en Italie (2787) ont enregistré le nombre le plus élevé de renouvellements selon le système de Madrid en 2021 (figure 9). Cela traduit leur adhésion de longue date au système de Madrid. Ensemble, ces quatre origines ont représenté plus de la moitié (54%) des renouvellements comptabilisés en 2021, et les titulaires d'enregistrements établis dans ces pays ont tendance à accumuler d'importants stocks d'enregistrements internationaux à travers les décennies.

Quatre pays européens – l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse – ont représenté plus de la moitié (54%) des renouvellements comptabilisés en 2021, ce qui témoigne de leur adhésion de longue date au système de Madrid et de leurs vastes stocks d'enregistrements internationaux existants devant être renouvelés.

Figure 9 – Renouvellements d'enregistrements internationaux pour les 10 principales origines en 2021



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Environ la moitié (49,9%) des enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid en 1891 demeurent actifs.

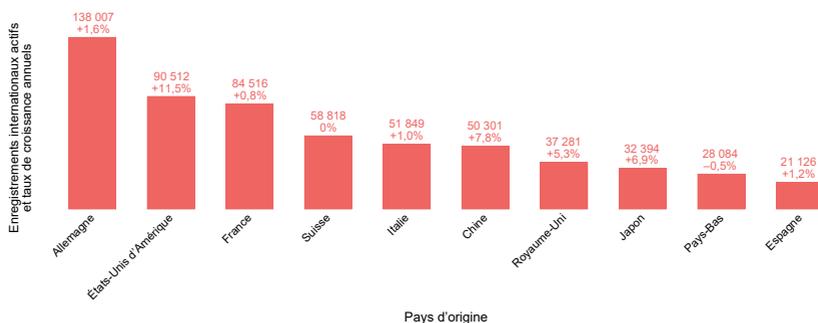
Sur les 1,63 million d'enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid, près de la moitié (813 609) demeuraient actifs – c'est-à-dire qu'ils étaient toujours en vigueur – en 2021. S'élevant à quelque 501 300 en 2007, le nombre d'enregistrements actifs selon le système de Madrid a augmenté d'environ 2 à 5% chaque année depuis lors. En 2021, le nombre total d'enregistrements actifs a augmenté de 4,1%.

Les titulaires de seulement cinq pays, à savoir l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Suisse et l'Italie, détenaient plus de la moitié (52,1%) de l'ensemble des enregistrements actifs selon le système de Madrid en 2021.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid domiciliés en Allemagne (138 007) détenaient le nombre le plus élevé d'enregistrements actifs en 2021; ils étaient suivis des titulaires établis aux États-Unis d'Amérique (90 512), en France (84 516), en Suisse (58 818) et en Italie (51 849) (figure 10). La forte croissance de 11,5% des États-Unis d'Amérique a propulsé ce pays devant la France, passant ainsi de la troisième position en 2020 à la deuxième en 2021. Pris ensemble, les titulaires des 20 principaux pays d'origine possédaient près de 89% de l'ensemble des enregistrements internationaux actifs en 2021. Outre la forte augmentation observée en ce qui concerne les titulaires d'enregistrements établis aux États-Unis d'Amérique, parmi les 20 principaux pays d'origine, les titulaires établis en Australie (+9,8%) et en République de Corée (+17,7) sont ceux qui ont vu leur stock d'enregistrements actifs selon le système de Madrid le plus augmenter entre 2020 et 2021. En revanche, les enregistrements actifs de la Belgique (-0,5%), des Pays-Bas (-0,5%) et de la République tchèque (-0,1%) ont enregistré un léger recul.

En 2021, les titulaires établis en Allemagne continuaient de détenir le nombre le plus élevé d'enregistrements actifs selon le système de Madrid, devant les titulaires établis en France et aux États-Unis d'Amérique, les deux pays suivants dans le classement par origine.

Figure 10 – Enregistrements internationaux actifs concernant les 10 principales origines en 2021



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Statistiques concernant l'administration, les recettes et les taxes

En 2021, près de 87% des demandes internationales selon le système de Madrid ont été transmises au Bureau international par voie électronique, soit près du double de la part de près de 45% 10 ans plus tôt en 2011.

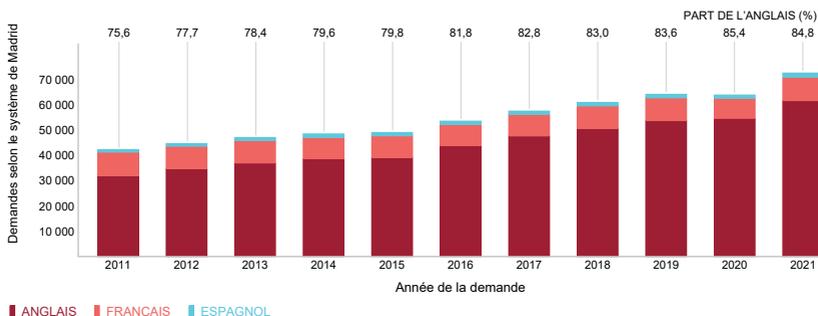
La transmission électronique a été introduite en 1998 et, à la fin de cette même année, elle ne représentait que 0,2% du nombre total de transmissions au Bureau international de l'OMPI. Depuis lors, cependant, la part des demandes reçues par voie électronique par le Bureau international a considérablement augmenté. En 2021, près de 86,7% de l'ensemble des demandes internationales ont été transmises par voie électronique, contre 44,6% 10 ans auparavant.

Quatre demandes internationales sur cinq sont déposées auprès du Bureau international en anglais.

En 2021, 84,8% des demandes selon le système de Madrid ont été déposées en anglais, 12,8% en français et 2,4% en espagnol (figure 11). Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais. La très faible proportion de demandes déposées en espagnol depuis l'introduction de cette langue en 2004 est due au fait que, depuis le 31 décembre 2021, seuls quatre pays hispanophones sont membres du système de Madrid à ce jour (la Colombie, Cuba, l'Espagne et le Mexique), l'Espagne étant le seul pays à figurer parmi les 20 principales origines des demandes selon le système de Madrid.

Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais.

Figure 11 – Évolution des demandes par langue de dépôt, 2011–2021



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2022.

Environ 55% de l'ensemble des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international en 2021 satisfaisaient à toutes les conditions de forme.

Le Bureau international considère comme irrégulières les demandes internationales qui ne satisfont pas à toutes les conditions de forme, y compris le classement des produits et services conformément à la classification internationale de Nice. Le Bureau international en informe alors à la fois l'office de propriété intellectuelle du membre désigné du système de Madrid et le déposant. La correction des irrégularités incombe à l'office de propriété intellectuelle d'origine ou au déposant, selon la nature de l'irrégularité. En 2021, 55,2% des demandes selon le système de Madrid satisfaisaient à toutes les conditions de forme. Cela signifie que 44,8% des demandes selon le système de Madrid contenaient des irrégularités qui concernaient pour une grande partie le classement. Chaque année depuis 2011, plus d'un tiers des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international contenaient des irrégularités.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid ont soumis 83% de leurs désignations postérieures directement à l'OMPI.

Les titulaires d'un enregistrement selon le système de Madrid peuvent demander la désignation postérieure de membres du système de Madrid par l'intermédiaire de leur office respectif ou directement auprès du Bureau international. Depuis 2018, les titulaires ont transmis plus de 80% des demandes de désignations postérieures directement au Bureau international sans passer par leur office national ou régional. Les demandes déposées par des titulaires qui choisissent cette voie ont augmenté, passant de quelque 16% en 2007 à 83% du total en 2021.

Le nombre de changements de titulaires d'enregistrements internationaux reste relativement faible.

Un enregistrement international peut changer de titulaire suite à la cession d'une marque, à la fusion d'une ou de plusieurs entreprises, à une décision de justice ou pour d'autres raisons. La modification est subordonnée à l'inscription du nouveau propriétaire comme nouveau titulaire de l'enregistrement dans le registre international et à la satisfaction par le nouveau titulaire des conditions requises pour la détention d'un enregistrement international. Il s'agit notamment d'être ressortissant d'un membre du système de Madrid, d'être domicilié sur le territoire d'un membre du système de Madrid ou d'avoir un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans le pays ou la région d'un membre du système de Madrid.

En 2021, le Bureau international a enregistré 20 150 changements de titulaires d'enregistrements internationaux. Cela représente environ 2730 changements (2,5%) de plus qu'en 2020 et le nombre le plus élevé jamais atteint. La part des enregistrements actifs faisant l'objet d'un changement de titulaire chaque année est faible et est restée relativement stable au fil du temps, représentant seulement 2-3% de l'ensemble des enregistrements actifs selon le système de Madrid.



OMPI

ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs de
l'OMPI sont disponibles à l'adresse suivante:
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2022



Attribution 4.0 International
(CC BY 4.0)

Dans la présente publication, la licence CC ne
s'applique pas au contenu qui n'appartient pas
à l'OMPI.

Crédits photographiques: Getty Images /
Fugacar; StudioM1

Référence OMPI n° 940/22/ExSum/F
DOI: 10.34667/tind.45301